L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 29 JANVIER 1867. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, Propriétaires - Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI, 29 JANVIER 1867.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions de douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible] situés dans le Deuxième District, [illegible] rues Royale et Bourbon; [illegible].

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan—Vente d'une quantité de marchandises sèches, étrangères et américaines, [illegible].

Par J. C. Bishop, à sa salle d'encan—Vente spéciale de marchandises importées et américaines.

Par B. Turpin, à son magasin d'encan—Vins rouges en barriques et en caisses, vermouth, absinthe, kirsch, brandy, whiskey, vins, sucre, &c.

Par Pandelly & Spear, à leur salle d'encan—Marchandises françaises riches, et de la plus haute nouveauté, [illegible] de Paris, sans réserve.

Par J. Gulnault, rue Julie, entre Camp et St Charles, [illegible]—Meubles riches et élégants, pendules, [illegible].

Par J. P. Soleman, au magasin Nos 49 et 51 de la rue [illegible] Bourbon, [illegible] tabac, whiskey, &c.

Par D. E. Murphy, au No 30 de la rue du Camp—[illegible] de magasin, vitrines, &c.; au No 47 de la rue [illegible]: Selles.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—[illegible] sèches étrangères et américaines.

Par Hoffman & Marks, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—Continuation de la grande vente [illegible] de marchandises sèches [illegible] importées.

ATTENTION!!

☞ Propriété améliorée de valeur à l'encan, par le shérif.

L'attention particulière est appelée sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, de propriété améliorée de valeur, située rue Conti, entre Royale et Bourbon, Deuxième District. Voir aux annonces.

Vente par cadis, avec catalogues, de marchandises sèches de printemps, à quatre mois de crédit.

Mardi, 5 février, aura lieu à nos salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée, une grande vente de MARCHANDISES SECHES DE PRINTEMPS à un crédit de quatre mois. [illegible] Les acheteurs de la ville et de la campagne sont invités à y assister.

21 jan—2t E. ROGER & CO.

☞ Des vitrines de montres et des vitrines seront vendues à l'encan aujourd'hui. Voir l'annonce de D. E. Murphy, encanteur.

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

Nous terminerons demain la petite nouvelle, *Fille*, et nous publierons immédiatement après une œuvre due à la collaboration de MM. Octave Féré et Saint Yves, auteurs des deux dernières parties des *Splendeurs et Misères de Paris*. Cet ouvrage a pour titre *Le baron de Trenck*; c'est une véritable épopée légendaire, tirée de l'histoire de ce personnage dont les aventures réelles touchent au merveilleux. On la trouvera aussi intéressante que le roman que nous avons terminé dernièrement.

Le Message du Gouverneur.

Nous avions cru que M. Wells aurait assez de pudeur ou assez de bon sens pour ne faire, dans son message, aucune allusion à sa trahison politique qu'il a [illegible], afin de garder la place qu'il lui a été donnée par vingt et quelques [illegible] votes conservateurs, de rappeler aux républicains du peuple qu'il l'a élu qu'il a passé dans le camp des plus perfides ennemis de ce peuple, et qu'il bornerait ses observations aux affaires purement locales. M. Wells n'a pas eu cette prudence, et la partie politique de son message peut être regardée comme une provocation à l'Assemblée, comme un défi à la Louisiane.

Jetant le masque d'hypocrisie dont il s'était couvert pour se faire élire au poste de gouverneur, il [illegible] des différences d'opinion qui le séparent des mandataires du peuple. Il n'entre pas dans une discussion approfondie de l'amendement constitutionnel qu'il est chargé de soumettre à la législature parce qu'il croit que cette assemblée est déjà fixée sur la manière dont elle doit voter sur ce sujet, et, ajoute-t-il, cette fois avec raison, parce que ses paroles n'auraient aucun poids dans la décision à prendre par elle. Mais après avoir donné son entière approbation aux dispositions de l'amendement, M. Wells s'empresse de dire "qu'il n'accepte pas sa ratification comme une condition finale pour l'admission des Etats rebelles."

"Je considère, dit-il, qu'il est dans les attributions et qu'il est du devoir du Congrès d'exiger de ces Etats comme garanties additionnelles, qu'ils reconnaissent et établissent, par des dispositions constitutionnelles, des droits politiques égaux au privilège du scrutin, à tous les hommes. Je crois que telle est la volonté arrêtée du Congrès et je ne crois pas que la ratification de l'amendement par vous puisse amener une influence pour changer cette détermination." Cette dernière observation n'a-t-elle pas un air d'insolente ironie?

Plus loin, parlant de la sanction qu'il a donnée à la réunion de la Convention, le gouverneur va jusqu'à dire: «En ce qui concerne mes actes officiels et ma conduite particulière dans cette affaire, je ne crains pas d'aller au-devant de toute investigation que l'assemblée générale pourrait juger convenable d'instituer.»

Pour braver ainsi le sentiment de l'assemblée à laquelle il s'adresse et l'opinion publique, il faut que le gouverneur se sente bien fort ou qu'il espère tirer parti des perturbations qu'il paraît méditer. Il n'est pas difficile de comprendre quelles sont ses espérances. La place de gouverneur lui tient au cœur, paraît-il, plus que la considération de ses administrés. Lorsque le président Johnson jugea le moment venu de permettre aux Etats du Sud de réorganiser leurs gouvernements locaux, M. Wells qui occupait le poste de gouverneur de par la grâce de Nathaniel P. Banks, comprit qu'il lui faudrait céder la place s'il ne faisait pas une volte-face subite. Il la fit de la meilleure grâce du monde, et tint un langage si habile que presque tous les conservateurs y furent pris. Notre proche politique s'inquiéta peu alors d'être renié et conspué par des anciens amis; ce qu'il voulait c'était être élu et garder sa place. On sait comment il réussit. Depuis, le vent a tourné. Il croit dès lors que le Congrès va convertir, ayant peu, les Etats du Sud en territoires ou y réorganiser les gouvernements avec le suffrage des nègres. [illegible] cette prévoyance, il se prononce radical, comme il s'était prononcé conservateur, dans le vain espoir de rester encore gouverneur sous le nouveau régime.

[illegible] parle en connaisseur, loin de lui paraître [illegible] de ces radicaux. Tels sont les motifs auxquels il faut attribuer sa profession de foi provoquante [illegible] de son bouclier [illegible] pour obtenir que les blancs [illegible] qui le pousse au pouvoir [illegible] de Washington et qui lui [illegible].

[illegible] M. Wells [illegible] de ces radicaux [illegible] que l'assemblée [illegible] avec le message qu'elle a reçu [illegible] se garder de lui donner la satisfaction qu'il recherche—celle de jouer le rôle de martyr. Une mise en accusation occasionnerait une perte de temps et des dépenses considérables, et donnerait à M. Wells beaucoup trop d'importance. Une simple résolution doit suffire pour faire justice des actes et des paroles de ce personnage trois fois renégat.

CHRONIQUE LOCALE.

MORTALITÉ.—Il y a eu 63 enterrements pour la ville de la Nouvelle-Orléans pendant la semaine finissant le 27 courant. Il y a eu dans ce nombre 15 décès causés par la pneumonie, par suite de changements subits dans la température.

ARRESTATION CONTRE LA POLICE.—Un nommé Louis Southerly, [illegible] blessé d'un coup de couteau l'agent McGowan qui voulait l'arrêter pour un vol; il a été ensuite arrêté par un autre agent.

Un [illegible] Johnson, a été arrêté [illegible] marchand de bois, le nommé James Kelly, de la police, pendant qu'ils [illegible] dans l'exercice de ses fonctions.

MORT PAR ACCIDENT.—Alfred Almont, conducteur du dray No 2414, [illegible] d'un perdu tout contrôle sur son mulet, [illegible] Charles Dorsand, [illegible] de 13 ans, est tombé du dray et a eu la tête écrasée par les roues, à l'encoignure des rues Girod et Bayou. Sur l'enquête du coroner, un verdict conforme a été rendu.

BRULÉE VIVE.—Une nommée [illegible], femme de mauvaise vie, qui demeurait rue Bourgogne, No. [illegible], est morte dimanche à l'Hôpital de Charité. Le verdict du jury d'enquête attribue sa mort à des brûlures, le feu ayant pris à sa robe pendant qu'elle était ivre.

FRAUDE.—Benj. A. Adams a été arrêté sur un mandat du recorder Abell, sur la plainte de Adams Daniels, qui l'accuse d'avoir obtenu de lui le 28 avril dernier, $1175 sous de faux prétextes.

LES JOCKEYS.—Le recorder a examiné hier les individus accusés [illegible] avoir [illegible] un cheval [illegible] Charles [illegible] Hoyt et McIlrath ont été déchargés, [illegible] de Thos. N. Davis, propriétaire du salon, Cole [illegible] et Lock, ont été renvoyés devant la Cour criminelle.

NOUVELLES PLUS RÉCENTES DU MEXIQUE.

Le steamer anglais *Mexico*, capitaine Pondexter, parti de la Vera-Cruz le 23 du courant, est arrivé à son wharf hier soir. Le capitaine rapporte que la frégate française *Rhône* est partie de la Vera-Cruz le 21 du courant avec 1,200 hommes d'infanterie autrichienne. L'évacuation de la ville de Mexico devait être complétée le 23. Le maréchal Bazaine avait adressé au surintendant du chemin de fer de Paso del Macho à Vera-Cruz l'ordre de prendre des arrangements pour le transport de 2,000 hommes par jour, de cet endroit à la Vera-Cruz. Le maréchal Bazaine avait aussi offert de faire transporter toutes les personnes voulant s'en retourner en France, et qui n'en ont pas les moyens.

La canonnière des Etats-Unis *Tahoma* était dans le port quand le *Mexico* est parti.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Pour satisfaire au désir des personnes qui n'ont pu trouver place au théâtre dimanche, M. Alhaiza redonne aujourd'hui *La jeunesse des mousquetaires*, qui a été jouée dimanche dernier avec beaucoup de verve et d'entrain par Gravier-D'Artagnan, Alhaiza-Athos, Roche-Porthos, Gerbet-Aramis, bien secondés par MM. Lacroix, Mary, Chamonin, Sage, etc. Mesdames Lacroix, Blondelet, Thorey ont chacune fort bien joué leur rôle. Malgré les treize changements de décors, difficiles à opérer dans une première représentation, le spectacle a fini à une heure, et les entr'actes n'ont pas été trop longs, ce qui prouve que les machinistes ont fait preuve de zèle et d'activité.

Ce soir, la représentation commencera à sept heures précises; et grâce à quelques dispositions prises dans ce but, elle ne se prolongera pas au-delà de minuit et demie. Tous ceux qui n'ont pas vu la pièce dimanche et beaucoup de ceux qui l'ont vue feront bien d'être exacts au rendez-vous pour assister à l'arrivée de D'Artagnan à Paris et aux émouvantes aventures qui se déroulent jusqu'au treizième tableau.

OPÉRA ITALIEN.—Le charmant opéra de Donizetti, *Don Pasquale*, a été bien chanté et joué avec beaucoup de vivacité, hier soir, par Mlle Tomasi et MM. Rocco, Fabbri et Ottaviani. Nous avons regretté que la salle ne fut pas garnie.

Demain soir, on redonne *Norma*, chanté par Mesdames Cattinari et Tomasi et MM. Rocco et Fabbri.

La nouvelle prima-donna, Mlle Gibelli, fera ses débuts vendredi.

CONCERT AU BÉNÉFICE DE M. DAVIS.—Nous apprenons par des billets que nous avons reçus hier qu'un concert doit être donné ce soir, à la salle allemande, rue Bienville, au bénéfice de M. A. Davis. Mmes Fleury-Urban, W. de R...., L. de R...., MM. Smith, Krebs, St-Omer et autres ont offert leur concours pour cette soirée musicale. Le concert commencera à sept heures.

☞ La grande vente à quatre mois de crédit, de marchandises sèches de saison, commencée hier par MM. Hoffman & Marks, à leur salle d'encan, rue de Chartres No 38, sera continuée aujourd'hui au même lieu et à la même heure. Les personnes qui ont acheté hier et qui achèteront aujourd'hui pourront avoir leurs comptes d'achat des deux jours portés ensemble, de manière qu'ils puissent jouir des termes de crédit spécifiés.

Législature de la Louisiane.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance d'ouverture, 28 janvier.

A midi et demi, l'orateur, M. D. S. Cage, appelle la Chambre à l'ordre et le secrétaire appelle le rôle. Soixante-six membres répondent et un quorum étant présent, la Chambre s'occupe d'affaires. Les prières sont dites par le Rév. Dr Hedger.

Les pouvoirs des membres nouvellement élus sont alors présentés, et, sur motion, le serment d'office est administré par l'orateur aux nouveaux membres.

La Chambre reçoit un message du Sénat, annonçant que ce corps est prêt à procéder aux affaires législatives.

Sur motion de M. Jonas, un comité de cinq, savoir: MM. Voorhies, Stille, Labrouce, Jonas et Eldrige, est nommé par l'orateur pour se rendre auprès du gouverneur et l'informer de l'organisation de l'assemblée, et lui annoncer qu'elle est prête à recevoir toute communication qu'il pourrait avoir à lui faire.

La Chambre alors se retire, et quand elle rentre en séance, le message du gouverneur est reçu, lu et référé.

Sur motion de M. Stille, il est ordonné que le message sera tiré à 500 exemplaires en anglais et à 200 en français, pour l'usage de la Chambre.

M. McConnell présente une résolution pour nommer un comité de sept, chargé de préparer un acte pour appeler une convention dans le but d'amender la Constitution.

M. Scanlan appelle le bill du Sénat pour régler le paiement des licences de l'année courante. Le bill subit une première et une seconde lecture et la chambre refusant de suspendre le règlement pour lire le bill une troisième fois et le voter il est décidé.

Sur motion de M. Murray, un comité de trois membres est nommé pour rédiger des résolutions convenables relativement à la mort de quelques membres de la chambre depuis son ajournement.

M. Walker, de St-Bernard, présente une résolution pour nommer un comité qui sera chargé d'examiner les affaires financières de la ville, l'émission des billets de circulation et de faire un rapport sur les dettes [illegible] aux autorités de la ville.

Sur motion de M. Murray, cette résolution est référée à un comité qui sera composé de 11 membres de la délégation de la ville.

Une invitation du propriétaire du cabinet de lecture du commerce est reçue et acceptée.

La Chambre s'ajourne à midi aujourd'hui.

SÉNAT.

Séance d'ouverture.

Le secrétaire du Sénat, M. H. Kelly, annonce que quelques changements ont été faits par le président dans les comités qui seront ainsi composés.

Elections.—MM. Davigneaud, Bell, Newton de Jackson.

Judiciaire.—Barthe, Ellis, Poote, Davigneaud, Hough Cooley et Egan.

Relations fédérales.—Foute, Purcell, Kelso, Armstrong et Egan.

Levées.—Palfrey, Brusle, Burrow, Lott, Cooley, Nelson, Gibson, Welch et Brownlee.

Finances.—Kettner, Munday, Lapeyre, Gordon, Fellows.

Education publique.—Davigneaud, Newton de Morehouse, Purcell, Egan, Scruggs et Lott.

Milice.—Barrow, Brusle, Coco, Mohan, Anderson, Bell, Poché.

Commerce, etc.—Fellows, Newton de Morehouse, Lott, Purcell et Brownlee.

Institutions de charité.—Scruggs, Munday, Ellis, Mohan et Armstrong.

Banques.—Lapeyre, Palfrey, Fellows, Gordon, Kettner.

Réclamations—Munday, Lott, Anderson, Wilcoxon, Kavanagh, Bell, Newton de Morehouse.

Enrôlement—Brusle, Munday, Cooley, Wilcoxon, Ellis, Campbell, Poché.

Impressions—Newton, de Jackson, Mohan, Kavanagh, Armstrong.

Constitution—Poché, Lott, Brownlee, Cooley, Ellis, Davigneaud, et Newton, de Morehouse.

Dépenses casuelles—Willcoxon, Armstrong, Gordon, Mohan.

Affaires non finies—Lott, Welch, Armstrong, Kelso.

Affaires paroissiales—Welch, Gibson, Kavanagh, Anderson.

Pénitencier—Taylor, Brownlee, Scruggs et Kelso.

Comité sur le travail—Mohan, Kavanagh, Bell, Purcell, Anderson et Brownlee.

Le président a nommé M. P. Lanaux assistant sergent d'armes; M. Achille Boutte, maître de poste, Emilien Charbonnet, messager, et James Bell et R. H. Marshal, pages.

Les prières sont dites par le révérend Dr. Hedge, de [illegible] épiscopale.

On dispose ensuite des bills suivants qui ont été présentés:

Par M. Kettner—Un acte pour autoriser la banque des Citoyens à étendre les bons de l'Etat émis en faveur de ladite banque. Référé.

Aussi un acte relatif à la compagnie du chemin de fer de Chattanooga et Mobile, autorisant ladite compagnie à exercer des pouvoirs et ses franchises dans l'Etat. Référé au comité des travaux publics.

Par M. Poote.—Un acte pour amender un acte relatif à l'emprisonnement pour dettes. Référé au comité judiciaire.

Par M. Davigneaud.—Un mémoire du coroner de la Nlle-Orléans relatif à l'établissement d'une Morgue, en maison de morts. Référé au comité des institutions de charité.

Par M. Mohan.—Un acte pour régler le temps pour le paiement des taxes, connues sous le nom de licences pour l'année 1867, dans la ville de la Nlle-Orléans. Le délai doit être prolongé jusqu'au 28 février prochain, l'acte devant avoir son effet du jour de l'adoption de la loi, nonobstant toutes lois contraires. Adopté finalement sous la suspension du règlement et envoyé à la chambre.

M. Mohan a dit que sous l'ancienne loi il serait impossible pour le trésorier de la ville de collecter toutes les taxes dans le temps prescrit, lequel expire le 31 janvier.

Par M. Barthe.—Un mémoire de J. F. Glenn ex-rapporteur, d'Etat de la Cour Suprême. Référé.

Le Sénat reçoit le message du gouverneur ainsi qu'une communication du secrétaire d'Etat des Etats-Unis, transmettant une copie du fameux amendement constitutionnel, pour qu'il soit soumis à la Législature.

M. Hough dit que par respect pour le gouverneur, comme le premier magistrat de l'Etat, il propose d'envoyer le message à l'impression et d'en faire tirer 500 exemplaires en anglais et 200 en français pour l'usage du Sénat.

M. Coleman propose de renvoyer par le bureau la motion pour l'impression [illegible] par M. Mohan [illegible] proposition est [illegible] prévalut pas. M. Mohan [illegible] vote de la minorité [illegible] rité, ne qui étant [illegible] donne avis que demain il [illegible] dération et exposé ses raisons [illegible].

Sur une motion de M. Kettner de référer le message à un comité, le Sénat s'ajourne.

NOUVEAU TÉLÉGRAPHE.—On [illegible] journal de New York:

La législature de l'Etat de New-York a été saisie hier d'un projet de loi relatif à un télégraphe atlantique entre la France et la côte de New York.

La compagnie aurait le droit exclusif pendant vingt ans, d'exploiter la ligne, à la condition de l'achever dans les deux ans qui suivront l'adoption du bill, et de transmettre gratuitement les dépêches officielles de l'Etat de New York et du gouvernement des Etats-Unis.

MESSAGE DU GOUVERNEUR A LA LÉGISLATURE.

Etat de la Louisiane—Département de l'Exécutif.

Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1867.

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

Pour obéir au devoir constitutionnel qui m'est imposé comme gouverneur de l'Etat, je vous soumets respectueusement ce message qui fournit des informations concernant la situation de l'Etat, et renferme mes vues sur les divers sujets qui touchent au bien public.

Je regrette de ne pouvoir vous féliciter sur les auspices sous lesquels vous vous assemblez. L'année qui vient de finir, bien que nous ayant donné les bienfaits de la paix et ceux de la santé, par comparaison aux autres sections du pays, n'a pas été féconde pour nous en récompenses à l'industrie. Une grande étendue de nos terres les plus fertiles ont été submergées par la rupture des levées; des familles ont été chassées de leurs foyers; des chevaux, des bestiaux et des récoltes ont été détruits, et il a fallu implorer la libéralité du gouvernement national pour fournir des vivres aux affamés. A la suite de ce désastre, sont venues les pluies et les chenilles qui ont diminué de plus d'un tiers la récolte de coton, de sorte que bien peu de planteurs ont fait leurs dépenses, tandis que la majorité a fait de fortes pertes. Ces calamités répétées dans deux années successives, et coïncidant avec la désorganisation du travail, n'ont pu que jeter du découragement dans les intérêts agricoles de l'Etat. Si nuisible qu'ait été leur effet, je ne puis, cependant croire que nos populations laisseront paralyser leur énergie. Nous avons les terres les plus fertiles du globe, un climat favorable, et les saisons ne peuvent être toujours contraires. Si triste que puisse paraître la perspective, je ne vois pas de raison de désespérer.

Une bonne récolte réparerait nos pertes, et, tôt ou tard, le courant de l'immigration devra se tourner de ce côté, attiré par les avantages de notre sol sans rival, de notre climat, de nos facilités de marché, et avec ce courant viendront le capital, l'esprit d'entreprise et d'intelligence qui ont fait des Etats du Nord et de l'Ouest ce qu'ils sont.

Relations politiques.

En politique, l'année passée a été chargée de grands événements, particulièrement pour le peuple des Etats rebelles. Des élections générales ont eu lieu dans tous les Etats non engagés dans la rébellion, pour élire les membres qui doivent composer le 40e Congrès des Etats-Unis. Les questions en litige décidées dans cette lutte étaient du caractère le plus grave et le plus important. Après avoir considéré le sujet d'une manière complète et délibérée, le peuple s'est prononcé en faveur du pouvoir du Congrès de reconstruire ces Etats. Il a été plus loin et a déclaré sa détermination que ces Etats ne soient pas rétablis dans leur ancienne participation au gouvernement, avant d'avoir fourni de nouvelles garanties constitutionnelles contre la déloyauté dans le présent et contre la rébellion dans l'avenir. L'une de ses garanties, adoptée par le présent Congrès à la dernière session, est formulée dans l'amendement proposé à la Constitution des Etats-Unis. J'ai reçu du secrétaire d'Etat une copie certifiée du dit amendement, avec la requête qu'elle soit soumise à votre ratification, et je vous la transmets en conséquence.

Entre les divergences d'opinion bien connues entre les membres de l'assemblée générale et moi-même sur toutes les questions se rattachant à la reconstruction de l'Etat, je ne prendrai pas votre temps en entrant dans une discussion étendue des dispositions de l'amendement proposé. Je crois que votre résolution est prise sur le vote que vous devez donner à cet égard, et que rien de ce que je pourrais dire n'aurait de poids sur votre décision. Cependant, pour que le pays ne se méprenne pas sur mes vues relativement à une mesure aussi importante, je dirai que je considère l'amendement comme juste et convenable, réglant et ajustant, comme il le fait, les droits de citoyenneté pour toute personne, sans distinction de race ou de couleur. Il reconnaît la validité de la dette publique; répudie le paiement ou l'acceptation de toute dette ou obligation encourue en aidant l'insurrection ou la rébellion contre les Etats-Unis, ou toute réclamation pour la perte ou l'émancipation de tout esclave; et il impose l'interdiction d'occuper des emplois sous les gouvernements des Etats-Unis et d'Etat à une certaine classe de personnes qui ont été engagées dans la rébellion ou l'insurrection contre le gouvernement des Etats-Unis. Ces dispositions ont mon entière approbation, mais je ne suis pas disposé à accepter l'amendement comme une condition finale pour l'admission et la restauration des Etats rebelles.

Je considère qu'il est dans les attributions et du devoir du Congrès d'exiger de ces Etats, comme garanties additionnelles, qu'il reconnaissent et établissent, par des dispositions constitutionnelles, des droits politiques égaux au privilège du scrutin pour tous les hommes. Je crois que telle est la volonté arrêtée, et l'intention du Congrès, et je ne crois pas que la ratification par vous de l'amendement exercerait aucune influence pour changer sa détermination. L'idée ou l'espérance de la réadmission comme Etat à toute autre condition, me paraît illusoire, et plus tôt les masses honnêtes et bien pensantes se convaincront du fait, et se décideront à s'y soumettre et à agir en conséquence, plus tôt elles aideront à régler et à arranger nos relations politiques avec le gouvernement fédéral sur une base pacifique et permanente.

Les émeutes ou le massacre à la Nouvelle-Orléans.

Cette émeute bien que limitée à une certaine localité, est un événement qui, on peut le dire, concerne le peuple de tout l'Etat, aussi bien que celui des Etats-Unis, et je jugerais le silence à cet égard, dans ce document, cela serait probablement attribué à des motifs de crainte, en vue du fait qu'une tentative a été faite pour me rendre responsable de leur origine parce que j'avais donné ma sanction à la réunion de la Convention. En ce qui concerne mes actes officiels et ma conduite particulière dans cette affaire, je ne crains pas d'aller au devant de toute investigation que l'assemblée générale, peut juger à propos d'instituer. J'ai dénoncé et je continuerai à dénoncer le meurtre et les outrages commis dans cette occasion comme un massacre non provoqué de citoyens loyaux, dirigé par la police et aidé par la populace pour satisfaire leur haine contre tout homme qui est resté fidèle au gouvernement pendant la rébellion ou a abandonné sa cause.

Finances.

Les rapports du Trésorier et de l'Auditeur d'Etat vous feront connaître, en détail, les opérations du Trésor pendant l'année écoulée, et la condition dans laquelle il se trouvait à la fin de l'année.

Le Trésorier donne l'état suivant des recettes et des dépenses:

Recettes totales	$4,290,460 43
Dépenses totales	2,615,705 12
Balance	1,674,755 31

Représentée par les fonds et garanties suivantes:

En billets confédérés	$471,211 97
En obligations d'Etat pour les levées, portant 8 pour cent d'intérêt, échangées pour billets d'Etat	700,000 00
En billets d'Etat rachetés pour être annulés	425,000 00
En billets d'Etat émis, mais non livrés	63,235 00
En billets du Trésor des E. U. et billets de ville	15,308 34
Total	$1,674,755 31

En retranchant la balance reportée de l'année précédente, s'élevant à $597,728 62 et la somme de $1,896,000 de billets du Trésor d'Etat émis, les recettes proprement dites du fonds général seraient $1,796,731 74

Les dépenses proprement dites, pendant la même période, y compris les allocations de un million pour le bureau des levées, seraient de 1,615,705 12

Excédant $181,026 62

Le même rapport fournit l'état des billets d'Etat ou certificats de dettes émis, rachetés ou restant en caisse.

Montant total autorisé par la loi		$2,000,000 00
Payé au bureau des commissaires des Levées—allocations par la Législature	$1,000,000 00	
Do en échange d'obligations	700,000 00	
Pour dépenses courantes de l'Etat	132,765 00	
Emis mais non déboursés	63,235 00	
En caisse non émis	104,000 00	
		$2,000,000 00
Soumis aux déductions suivantes: Rachetés pour être annulés	$425,000 00	
Préparés mais non déboursés	63,235 00	
En main, non préparés	104,000 00	
		$592,235 00
Montant en circulation 1er janvier 1867		$1,408,765 00

Les chiffres qui précèdent suffiront pour vous permettre de comprendre la situation du Trésor et pour apprécier la nécessité d'une prompte assistance, pour permettre à l'Etat de faire face à ses obligations. Les évaluations de l'auditeur pour l'année courante sont calculées sur les sources existantes de revenu et de dépense, et ses chiffres ne diffèrent pas beaucoup des résultats de l'année passée. Il pense que les dépenses pourront être maintenues dans la limite des recettes, mais dans ces calculs il n'entre rien pour les dépenses des levées, ni pour le rachat des billets d'Etat qui seront reçus en paiement des taxes et où peut être avec certitude que le montant total des billets actuellement en circulation sera payé au Trésor pendant l'année. Ces billets ne pouvant être réémis, il faudra prendre des mesures pour procurer au Trésor les fonds nécessaires pour combler le déficit résultant de leur absorption en paiement des taxes.

Les sept cents obligations que le trésorier a reçu en échange des billets remis au Bureau des Levées, pourraient être vendues et le montant versé au fond général, ce qui contribuerait matériellement à l'allègement du Trésor, mais ce qui laisserait encore une forte marge à combler. La tentative de faire de ces billets un moyen de circulation ayant échoué, vous auriez à examiner s'il ne faut pas mieux fournir immédiatement les moyens de racheter et d'annuler toute l'émission, car tant qu'ils sont un objet de spéculation et d'escompte, le crédit de l'Etat en souffre. On pourrait adopter, pour accroître le revenu du Trésor, des mesures qui obvieraient à la nécessité d'emprunter ou de recourir à une augmentation générale des taxes, et qui ne seraient disponibles que pour l'année suivante.

Il est bien à regretter que les mesures de revenu proposées à la dernière session ne soient pas passées à l'état de lois. Sachant combien le pays est appauvri, si j'avais à choisir entre le recours à une taxation additionnelle et le discrédit de l'Etat par le non-paiement de ses obligations, je n'hésiterais pas à recommander la première de ces mesures. Il est urgent d'espérer établir ce crédit à moins de maintenir la foi promise par l'Etat. M'en rapportant à la sagesse de la Législature, j'ai approuvé le bill passé à votre dernière session, qui pourvoit au paiement des intérêts dus par un mode de remboursement en nouvelles obligations, mais je pensai alors, et l'expérience a confirmé ma conviction, que la véritable politique eût été de compter l'argent à quelque sacrifice que ce fût, pour garder la foi de l'Etat. Le prompt paiement de ses obligations à l'avenir contribuera beaucoup à lui faire regagner son crédit.

Les Levées.

Le rapport du bureau des commissaires des levées vous informera du progrès fait pour garantir les levées afin de protéger les terres d'alluvion contre une inondation et des dépenses faites par le bureau dans ce but. Ayant assumé la responsabilité de conclure des contrats au nom de l'Etat pour la construction et la réparation des levées rompues, en devançant la réunion de la Législature, et ayant organisé le bureau actuel de commissaires, pour les diriger et les surveiller, j'ai éprouvé non seulement un vif intérêt, au point de vue général, mais encore un intérêt personnel pour le succès de l'œuvre entreprise. La Législature, à sa session extraordinaire, a promptement approuvé et ratifié ma conduite, et pour procurer les moyens de payer les entrepreneurs, elle a autorisé, à la même session, une émission de un million de dollars en obligations, portant 8 0/0 d'intérêt, et elle a placé ce fonds à la disposition du gouverneur et du bureau pour être vendu ou négocié.

Conformément à la loi, les obligations ont été annoncées, ce qui a demandé un délai de trente jours, mais, comme on pouvait s'y attendre par suite de la rédaction de la loi, dans laquelle il était dit que les obligations étaient limitées au pair, il n'a pas été reçu d'enchères. Je n'ai pas les moyens de savoir si telle a été l'intention de la Législature. Si cela est, je ne puis comprendre ses raisons pour apprécier la valeur de ces obligations à un chiffre aussi élevé, au dessus des anciennes obligations de l'Etat portant six pour cent d'intérêt, et qui, à ce moment, n'étaient cotées dans le marché que comme valant 70 cents à la piastre. Par suite du délai occasionné par l'attente des soumissions, le premier paiement dû aux entrepreneurs vint à échoir, sans qu'il y eut un dollar dans les mains du Bureau pour les payer. Ayant épuisé tous leurs moyens dans l'achat de matériel et d'approvisionnements, et comptant sur un paiement ponctuel du Bureau pour leurs hommes, faute par l'Etat d'avoir rempli ses engagements, il en est résulté un sérieux obstacle dans la marche des travaux. Les entrepreneurs ont été obligés d'aller sur le marché avec leurs certificats et d'emprunter de l'argent à n'importe quel taux d'escompte, ou d'abandonner leurs contrats, et pour cela ils ont été retenus en ville des semaines, quand leur présence était nécessaire sur le lieu des travaux. C'est à cette cause, plus qu'à toute autre, que j'attribue l'impossibilité de compléter les grandes levées à temps pour résister aux dernières hautes eaux.

Personne ne déplore plus que moi les souffrances pour les personnes, les pertes matérielles, et le dommage causé à la réputation de notre Etat, qui sont résultés de ces ruptures de levées. Le bureau des commissaires de levées n'ayant pas réussi à vendre les obligations après des annonces réitérées pour des propositions, et après avoir envoyé des agents à New-York spécialement pour essayer de les négocier sur ce marché, et ayant absolument besoin de fonds pour payer les entrepreneurs, se sont trouvés réduits à l'alternative de suspendre les paiements ou de lever des fonds de quelque côté. Dans cette extrémité, et après consultation avec l'auditeur et le trésorier de l'Etat et avec leur consentement, il fut résolu que plutôt de laisser arrêter les travaux, ce qui non seulement exposerait l'Etat à une autre inondation désastreuse mais entraînerait la perte de sommes considérables dépensées, si les levées non finies étaient détruites, le trésor d'Etat devait venir à leur secours en leur donnant en échange de sept cents obligations un montant équivalent de billets d'Etat ou certificats de dettes. Ce montant fut payé sur mon ordre au chairman du bureau et les obligations se trouvent conséquemment, à titre de sécurité, déposées entre les mains du trésorier, à la disposition de la Législature. Je sais qu'il n'y a rien dans la loi qui autorise cette transaction, mais je l'ai crue justifiée par l'urgence extrême, et par le fait que c'était simplement un échange d'une espèce d'obligation de dette pour une autre de valeur égale sinon plus grande, d'après les conditions de la loi qui en limite la vente au pair. Je ne doute pas que vous approuverez tout ce qui a été fait dans cette affaire.

Avant de quitter ce sujet, je crois de mon devoir de faire allusion aux embarras financiers contre lesquels le Bureau des Levées a eu à lutter depuis le commencement, non seulement par suite du manque de fonds, mais parce qu'il avait à recevoir et à employer un papier-monnaie déprécié, et aux difficultés qui en sont résultées pour les entrepreneurs qui étaient payés en grande partie avec ce papier qui était à un escompte de cinq à douze pour cent sur le marché. En équité, je les considère comme ayant droit à être indemnisés par la Législature pour ces pertes, bien que pour les escomptes qu'ils ont dû subir, faute par l'Etat d'avoir fait honneur à ses contrats.

Il vous appartient de décider quel est le meilleur système à adopter par l'Etat pour entretenir les Levées, soit par la création de districts d'améliorations intérieures, qui seraient administrés par des commissaires locaux, élus par le peuple ou nommés par le gouverneur, et soutenus par une taxe spéciale sur toutes les terres sujettes aux inondations, soit par le bureau central comme celui qui existe à présent, aux frais du fonds général. On a fait à la dernière session du Congrès des efforts qui ont été renouvelés à la session actuelle pour obtenir une allocation du gouvernement fédéral pour aider à la construction des Levées. Si ces efforts réussissent, l'Etat sera soulagé d'un lourd fardeau de dépenses.

Immigration.

L'importance de ce sujet a réclamé l'attention de votre honorable corps à la dernière session, et dans le but de favoriser l'objet recherché, un bureau, administré par un commissaire, à la nomination du gouverneur, a été créé et une allocation de $20,000 placée à sa disposition. Le Dr Thomas Cottman, citoyen très connu, entièrement identifié avec les intérêts de l'Etat et doué d'une activité infatigable, a été choisi par moi pour remplir cette place de confiance. Son rapport montrera quelles mesures ont été prises pour accomplir les vues du législateur et quel résultat a été obtenu. Bien qu'on puisse être désappointé de ce que le succès n'ait pas été plus grand, cependant, considéré comme un commencement, et en vue des difficultés d'une tentative faite pour détourner des Etats de l'Ouest une émigration qui s'y est portée depuis tant d'années, je ne vois pas de raison de découragement. Des informations précieuses sur notre sol, nos produits et notre climat, ont été répandues par l'agence du Bureau, ce qui a dû avoir pour effet d'attirer l'attention de la population laborieuse d'Europe, aussi bien que celle des Etats du Nord et de l'Ouest, sur les avantages supérieurs de notre Etat pour la colonisation. Dans ce but, l'œuvre commencée ne devrait pas être abandonnée; mais c'est à vous à décider si l'Etat devra faire d'autres allocations ou si le projet devra être livré aux entreprises particulières.

Education.

M'étendre sur l'importance, pour un gouvernement libre, de l'éducation des masses, serait chose inutile, quand on s'adresse à des hommes de votre intelligence. La fondation du gouvernement repose sur cette théorie. La Louisiane, progressant avec le siècle, a adopté, depuis longtemps, le système général des écoles communes, pour l'intérêt de chaque famille, dans les primaires de l'éducation. L'Etat a éprouvé ce système pendant 30 ans, mais c'est un fait admis et reconnu qu'en dehors de la ville de la Nouvelle Orléans et quelques gros bourgs, les bienfaits qui devaient résulter de ce système ont été loin de répondre à l'attente publique.

Le rapport de l'homme instruit et expérimenté qui préside au département de l'instruction publique, fait à la Législature à la dernière session, contient ses vues et présente nombre de précieuses idées pour l'extension de l'avantage des écoles libres aux paroisses des campagnes. Je considère son opinion comme ayant droit à votre considération. En même temps, il n'est pas hors de propos de vous rappeler les droits de l'affranchi et de sa famille à une participation égale des bienfaits du système. Il contribue au fonds d'écoles par les taxes qu'il paye sur ses biens, et toute raison de justice requiert de nous que nous élevions sa condition en aidant à lui les bienfaits de l'éducation. Imbu de cette vérité, je vous recommande comme une des choses les plus importantes qu'une allocation soit prélevée sur le fonds d'école pour l'établissement d'écoles de couleur, dans toutes les paroisses sous la loi générale.

Tout en faisant valoir le système libre d'école comme chose de première importance, je n'oublie pas le droit de nos grands collèges à la sollicitude et au soutien de l'Etat. Ils ont eu à se réorganiser et à recommencer tout de nouveau depuis la fin de la guerre, et ils ont fait de rapides progrès vers leur ancienne prospérité. Une demande de secours spéciale vous sera présentée du « Collége Centenaire », institution qui n'est dépassée en utilité que par peu d'institutions dans le pays, et qui est un honneur pour l'Etat. Je ne doute pas que l'appel des administrateurs ne soit reçu par vous dans un esprit de libéralité qui témoigne de votre appréciation des bénéfices moraux résultant de ce collège si supérieurement organisé.

Améliorations intérieures.

Les rapports des directeurs des compagnies des chemins des Opelousas et de Jackson donnent un résultat satisfaisant de leurs bénéfices et démontrent l'utilité et l'importance de ces grandes voies. L'achèvement du premier chemin, suivant sa charte, est une affaire de première nécessité, et si l'Etat peut prêter assistance au delà de ce qui a été déjà fait pour l'œuvre, je crois qu'il devrait le faire.

Suivant les conditions de la souscription originelle au capital de la part de l'Etat, la compagnie a droit à une émission de bons au taux de $6000 par chaque mille de route achevée, n'excédant pas le montant souscrit. Le rapport montre que la compagnie a pour le moment environ 80 milles de remblais achevés et plus de la moitié n'est plus besoin que d'y poser des rails pour y faire rouler des locomotives et des wagons. Dans ces circonstances, l'Etat ne serait-il pas justifié en s'écartant des strictes réquisitions de la loi et en autorisant l'émission de bons. Suivant l'étendue de l'espace nivelé, comme dans le cas d'un chemin complété. En 1851 et 52 une compagnie fut organisée sous un acte de la Législature pour construire un chemin de la Nlle-Ibérie, s'embranchant avec le chemin des Opelousas à ce point, à Orange, dans le Texas sur la rivière Sabine, qui est le terme du chemin de fer Houston. L'importance de cette voie en mettant la Nlle-Orléans en communication avec une grande portion du Texas, stimulerait nos habitants à pousser la construction de ce tronçon. La meilleure manière dont l'Etat pourrait prêter assistance, serait de prendre une partie du capital payable en bons, comme dans l'affaire des autres lignes, et avec cette assurance je n'ai aucun doute qu'une compagnie put se former avec un capital suffisant pour construire la route, la charte actuelle étant nulle.

Institutions de Charité.

Les institutions de charité de l'Etat pour l'entretien des sourds, des muets et des aveugles et l'Hôpital de Charité, auront besoin des allocations annuelles qui viennent de vous. Leurs demandes seront sans doute reçues avec cet esprit de libéralité qui vous a fait répondre jusqu'ici aux buts d'humanité pour lesquelles ces établissements ont été fondés. La bâtisse élevée pour être un asile de fous paraît être insuffisante, car le bureau d'administration s'est vu forcé, par défaut d'espace, de renvoyer d'aliénés pauvres dans le cours de l'année dernière. On a voulu consulter le Bureau pour son refus de recevoir les aliénés pauvres, tandis qu'il admettait des aliénés qui payaient, mais je ne vois pas qu'ils soient responsables pour cela, attendu que la loi s'en remet et réservé des installations pour les deux classes.

Le véritable remède semblerait être dans l'agrandissement de la bâtisse, et jusqu'à ce que cela soit fait un arrangement peut être pris avec la ville de la Nouvelle Orléans pour recevoir les aliénés pauvres des paroisses et les admettre dans l'asile temporaire entretenu par la ville, l'Etat payant sa quote part. La Législature a toujours reconnu le droit des asiles d'orphelins, des maisons de refuge et d'autres institutions de charité à être soutenues par des subsides publics, en faisant des allocations annuelles à cet effet. La pratique est si bien établie qu'il est à peine nécessaire de vous rappeler qu'il vous appartient de manifester votre appréciation de ces nobles charités en maintenant les libéralités passées de l'Etat envers elles.

Explorations Géologiques.

J'ai pris occasion, à votre dernière session, dans ma communication adressée à un éminent sénateur, de faire sentir l'importance d'une exploration géologique de l'Etat. Aucune clause législative n'ayant été faite pour cela, et l'honorable J. B. Robertson ayant proposé de faire des recherches géologiques dans la paroisse de Calcasieu et dans le pays voisin à ses propres frais, laissant à la Législature le soin de juger de la valeur de ses travaux et d'une juste indemnité, j'ai accepté son offre et j'ai la confiance que son rapport témoignera suffisamment de l'existence de mines de charbon et d'autres minéraux de valeur dans cette section de l'Etat.

Pénitencier.

N'ayant pas reçu de rapport du Bureau de contrôle, dans l'affaire de cette Institution, je ne puis donner aucuns détails sur ses opérations. En vue de la destruction des machines, autrefois attachées aux bâtisses et dans la situation actuelle du trésor, le remplacement étant impossible, j'appellerai votre attention sur l'expédient d'employer les condamnés dans les travaux publics, comme mesure d'économie et de discipline. On a pensé que les levées au-dessous du confluent de la Rivière Rouge pourraient être entretenues par ce travail au moyen d'un bateau équipé pour ce but, et qui voyagerait d'un point à un autre à peu de frais.

Suspension de taxes sur les terres inondées.

La rupture des levées, l'année dernière, sur le Mississippi, a causé l'inondation d'une grande section de terres cultivées dans les paroisses de Pointe-Coupée, Ouest Bâton-Rouge, Iberville, Assomption, Terrebonne, et peut-être d'autres paroisses, mais dans une échelle moins vaste. Les récoltes ont été généralement détruites, et dans beaucoup d'endroits les maisons, barrières, chevaux et bestiaux ont partagé la ruine commune, jetant la population dans une extrême détresse. Sur les représentations qui me furent faites par les autorités de la paroisse de l'Assomption et par les délégués de la paroisse de Terrebonne, sur la détresse additionnelle à laquelle seraient condamnés les habitants de ces paroisses par le paiement des taxes foncières dans de telles circonstances, j'ai pris la responsabilité d'en faire suspendre la collection partout où, sur preuves convenables, les terres avaient été inondées et les récoltes détruites.

Pour la paroisse de l'Assomption un tableau du montant de la taxe, avec la liste des noms des habitants à qui la taxe a été remise, m'a été envoyé et je suppose qu'un tableau pareil sera fourni pour la paroisse de Terrebonne. La justice et la nécessité du secours accordé sont si apparents que je ne doute pas de votre approbation et de votre ratification de la mesure prise par moi; je ne doute pas non plus que vous n'étendiez un secours semblable aux autres paroisses qui ont perdu leurs récoltes par l'action des eaux débordées.

La grande Exposition de Paris.

Par les efforts des commissaires nommés par moi de la part de l'Etat, et spécialement par le zèle infatigable et l'industrie de M. Edward Gotheil, qu'un louable sentiment d'émulation a été stimulé au milieu de nous et chacun désire que notre Etat soit dignement représenté dans la grande Exposition du monde. Des échantillons de nos principaux produits, des spécimens de presque tous les produits de notre sol, aussi bien que des articles de mécanisme, sont partis et atteindront l'Europe, plus puissamment que le langage, que la Louisiane est l'Inde de l'Amérique dans ses dons et ses produits naturels.

Il a été suggéré que les intérêts de l'Etat seraient favorisés par le moyen de cette grande exposition de toutes les parties du monde habitable, si la Législature proposait une adresse qui fut répandue par les commissaires et qui fit une invitation générale et offrit la bienvenue dans notre Etat aux capitalistes, artisans, ouvriers et travailleurs d'Europe, et aux cultivateurs de nos rares avantages qu'ils auraient et les profits qu'ils obtiendraient s'ils adoptaient notre Etat pour leur future patrie.

Je dois dire que les commissaires ont encouru des dépenses en annonces, publications et collections d'articles, pour lesquelles ils n'ont reçu aucune allocation. Le montant requis a été généreusement avancé par M. W. S. Pike, et je pense qu'il n'y a rien que de juste à ce que ces frais soient remboursés par l'Etat. Je recommande aussi à votre considération les droits de M. Edward Gotheil pour les précieux services rendus par lui en cette circonstance. Ayant été, ma dernière, M. Gotheil a donné presque exclusivement son temps et ses soins à l'exécution de ses devoirs comme commissaire, et je suggère respectueusement qu'une indemnité lui soit accordée pour le sacrifice de ses temps et de ses affaires.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

J'appelle votre attention sur les affaires de la ville de la Nlle Orléans, la plus populeuse et au même temps la première ville commerciale du Sud, en rapport aussi avec les intérêts vitaux de toutes les parties de l'Etat et possédant un pouvoir de contrôle sur les Conseils législatifs. Son administration concerne le peuple de tout l'Etat, et il vous appartient de voir à ce que toutes les lois promulguées par vous soient honnêtement exécutées et que l'Etat protège la prospérité et l'extension de ses avantages commerciaux. Il est très connu de vous que la ville de la Nlle Orléans a émis à diverses époques de larges montants d'obligations sous la forme de papier de circulation, et la municipalité a maintenant plusieurs millions de ces billets en circulation, contrairement aux statuts de l'Etat. Si aucune limite n'est mise à cette circulation de papier, elle peut s'élever à un chiffre qui affectera défavorablement la valeur des immeubles, et qui exposera ceux qui vivent aux contribuables, en preuve de quoi on peut citer le fait qu'il n'a été publié rien d'officiel sur le montant de ces billets en circulation.

En faisant ces remarques, je n'ai pas l'intention de jeter du discrédit sur ces billets. La certitude de leur rachat est hors de doute, mais abstraction faite de leur valeur, je considère leur émission, je regarde la politique comme mauvaise en soi elle favorise les extravagances, et je crois, dans l'intérêt des contribuables, que toute émission ultérieure doit être interdite. A votre propos, il est de mon devoir de vous référer à de graves rapports, d'après lesquels les fonds provenant d'un legs important et confiés aux soins des autorités de la ville auraient été mal administrés, et cela requiert de votre part une investigation.

Je recommande sérieusement au libre commerce de la ville et de toute la vallée du Mississippi l'objet d'accident annuel par l'accumulation de la barre à l'embouchure du fleuve, entravant l'entrée et le départ des navires qui sont au-dessus d'un certain tirant d'eau.

En ce moment, il y a une flotte de plus de vingt navires chargés, détenue depuis des semaines pour cette cause, ce qui entraîne une perte sur le capital investi en navires et en cargaisons, perte qui constituerait une somme suffisante pour maintenir une profondeur d'eau convenable. Je considère que c'est au gouvernement national à entreprendre ce travail, et je prends la liberté de vous suggérer respectueusement de vous unir pour adresser au Congrès un mémoire demandant une allocation à cet effet.

Remarques générales.

Il y a beaucoup d'autres sujets d'intérêt public que j'aurais pu passer en revue, si je n'eusse été retenu par les limites de ce document. Mon but a été de vous présenter telles recommandations et vues générales qui m'ont paru utiles à notre situation présente et favorables au développement du bien-être général.

Dans toute législation combinée pour produire ce résultat, il me sera agréable de coopérer avec vous.

J. MADISON WELLS,
Gouverneur.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Pesth, 26—Un ministère tout entier a été composé en Hongrie.

Berlin 26—Les Etats allemands du Sud ont proposé une union militaire avec le Nord.

St Pétersbourg 27—Des avis de Behring disent que la portion américaine du télégraphe a été complétée jusqu'au Détroit. On explorait le Détroit pour y mettre un câble sous-marin. La partie russe de cette grande entreprise sera finie en automne.

Constantinople, 27—Un bâtiment de guerre est sorti du Bosphore pour prendre les fugitifs crétois et les transporter en Grèce.

Berne, 27—Le gouvernement autrichien a fait des ouvertures aux autorités fédérales pour commencer des négociations en vue, d'un traité de commerce entre les deux pays.

Londres, 27—Deux navires clippers, le Louis Walsh et Charlotte White, qui sont partis de Callao pour aller en Europe en luttant de vitesse l'un contre l'autre, sont arrivés à Gibraltar ayant fait le voyage en 104 jours. Le Louis Walsh arrivé 25 minutes plus tôt que le White, a gagné la course.

Liverpool, 28, midi—Le coton est plus ferme et très actif. Ventes d'aujourd'hui 10,000 balles. Le cours n'a pas varié.

Londres, 28, midi—5. 30 hausse de 5 1/16. Erie, baisse de 1/8. Les autres fonds n'ont pas varié depuis les dates de samedi.

Florence, 28—Le Pape est disposé à accorder les demandes de l'Italie, relatives au clergé.

Londres, 28—On rapporte que le général grec Kanaris a l'intention d'aller en Amérique pour remercier le peuple des Etats Unis de sa sympathie et pour demander au gouvernement d'envoyer une flotte de monitors au secours des Crétois.

Marseille, 28—Le monitor Miantonomah est maintenant mouillé dans ce port où il reçoit tous les jours des milliers de visiteurs curieux et admirateurs.

Londres, 28—Lord Derby est malade. Gladstone est rentré en Angleterre. Il a passé par Paris et a eu une entrevue avec l'empereur Napoléon.

Le Great Eastern partira le 30 mars pour l'Amérique.

Trieste, 28—On écrit de Miramar que l'impératrice Charlotte a complètement recouvré sa santé.

Londres, 28 au soir—5-20 fermés à 76 1/16. Erie et Illinois en baisse.

Frankfort, 28—Bons des Etats-Unis en hausse de 1/8.

Liverpool, 28 au soir—Le coton a clos ferme à 14 7/8 d. pour le middling uplands. Ventes d'aujourd'hui 12,000 balles. Céréales inactives.

Munich, 28—Le roi Maximilien doit se marier à la sœur de François-Joseph, empereur d'Autriche.

Passe du Sud-Ouest 28, 1 P. M.—Les navires suivants, expédiés pour la mer, restaient en dehors de la barre.

Navire Belle Wood, navire Cambria, navire Johanna Williams, les navires américains Expanders, Westmoreland et Mont Blanc, et le steamer Crescent City. Le Cassandra est sorti hier.

Les navires suivants ont monté le fleuve: Brenda, Gaina, de Rio, avec une cargaison de café, Village Gem, d'Uilla avec une cargaison de fruits, Elisabeth, de Grand Caillou, avec sucre, coton, mélasse.

5 30 P. M.—Le steamer Mississippi, allant à New York, est échoué sur la barre. Deux navires, noms inconnus, venant de l'Est, sont à la barre.

Deux remorqueurs tachent dégager le Nightingale et le Pride of the Port, échoués sur la barre.

Les pilotes rapportent qu'il y a 15 pieds d'eau sur la barre. Temps gris et frais. Légère brise du Nord.

Vicksburg, 28—Descendant le Laurel Hill, le Glasgow et le Commonwealth. Le fleuve baisse. Temps clair et frais.

Mobile, 28—Vente de coton aujourd'hui, 1700 balles. Bonne demande. Marché ferme. Middling 31; les facteurs généralement refusent des prix inférieurs à cette cote. Reçu aujourd'hui, 2912 balles.

Memphis, 28—Temps clair et agréable. Affaires actives. Fleuve baissant avec 10 1/2 pieds d'eau à Plum Point. Partis pour la Nlle-Orléans, les steamers John Kilgour et Julia.

Memphis, 28—Coton calme et ferme à 29 1/2 à 30 1/2. Reçu, 2727 balles; exporté, 2727 balles.

La chambre du commerce a passé une résolution recommandant l'ex-gouverneur Harris, réfugié à Liverpool, à la confiance du monde commercial.

A la foire catholique de samedi soir, une canne pour l'officier le plus populaire de l'Etat a été votée au shérif Winters. Les votes étaient de 21 chacun. On a donné 40,830 votes. La canne a coûté $85.

Frank Murphy, de Chelsea, a été assassiné hier par un nègre pris de boisson, qui est maintenant à la geôle.

Le policier Boughner a été grièvement blessé samedi soir, par un drayman qu'il voulait arrêter. Le drayman lui a donné un coup de poignard. Sa vie a été sauvée par un portefeuille qui a amorti le coup.

Hiram Skinner de Cambridge, O., a été filouté d'une montre en or et de $300, hier sur le steamer Mississippi, quand il était à dormir dans sa cabine.

Le comité nommé par la Chambre de Commerce pour examiner la constitutionnalité de la taxe sur le coton, a fait un rapport contre cet examen, par suite de l'apathie des marchands et des planteurs.

Une dépêche de Little Rock à l'*Avalanche* dit qu'un appel doit être fait à tous les citoyens de l'Arkansas qui ont servi dans l'armée fédérale, pour une convention qui serait convoquée à Van Buren, dans l'intention de protester contre le renversement du gouvernement de l'Etat.

L'ex-gouverneur du Mississippi, Pettus, est mort dans cette ville, le 25 du courant.

Washington, 28—Ce qui suit est le résumé du message veto du Président: Je renvoie l'acte admettant le Colorado. Le sentiment de mon devoir m'empêche de l'approuver, avec l'exception de la clause additionnelle. C'est la même que celle qui a été vétoée en mai dernier. Je ne vois voir aucune raison, pour changer mon opinion. Je ne vois que des raisons qui confirment la sagesse du premier veto. La section additionnelle rend le bill plus sujet à objections. La constitution du Colorado prescrit que les votants existants continueront. Parmi elles en trouve une qui prohibe d'une manière absolue le suffrage nègre. La récente Législature territoriale presque à l'unanimité a refusé de le rappeler et pendant la discussion de l'acte par le Congrès, la Législature territoriale a passé un acte refusant les droits de juri aux nègres.

Le bill qui est devant moi accorde les droits refusés par la Législature et la Constitution du Colorado. Cette incongruité et la protestation du peuple contre un gouvernement d'Etat indiquent clairement l'injustice de l'acte proposé. C'est une question grave de savoir si la promulgation n'est pas une tentative pour exercer un pouvoir non donné par la Constitution. Le président soumet la preuve de la répugnance du peuple du Colorado pour un gouvernement d'Etat. La population totale du Colorado est de 27,930, seulement le cinquième requis pour la représentation congressionnelle. Le président signale l'injustice de donner à cette petite communauté un représentant et deux sénateurs. De telles admissions d'Etats n'étaient pas dans les errements d'autrefois.

L'admission de la Floride en 1845 fut le résultat d'une lutte sectionnelle que nous ferions bien de regarder comme un avertissement et une leçon plutôt que comme un exemple bon à imiter. Le veto montre par les statistiques que les autres Etats, à l'époque de leur admission avaient une population qui leur donnait droit à un représentant, tandis que dans les Etats existants la population est en voie de diminution. Tout Territoire organisé a autant de droit que le Colorado à être admis. Le président admettra fréquemment le Dacotah, le Montana et l'Idaho, quand ils se présenteront nous donnant du nouveaux sénateurs et cinq représentants, tous aussi petits que le Colorado. Le Nevada fut présenté, tandis que les Etats existants n'étaient que représentés. Tout Territoire devrait être mesuré par l'enquête que le pays en a faite et la population, mais le nombre des natures est maintenant presque de deux millions.

Il soutient que l'acte d'admission du Colorado a été passé sous le faux statistique et contre la décision délibérée du peuple. En outre, le bill est construit de manière à rendre son exécution impossible et l'on ne demande-t-il est en vue il est pas en soi une utilité. Il signale l'ignorance des incongruités d'un bill et conclut en disant qu'à une époque dans l'histoire marquant l'admission d'un Etat est rarement de nature à présenter comme un précédent, mais le projet s'accorde avec la politique uniforme du gouvernement dans l'admission des nouveaux Etats.

Sénat.—Dans le nombre des pétitions présentées, il y en a une qui recommande un bureau national d'éducation.

Le président est invité à informer le Sénat de la raison pour laquelle le gouverneur du Colorado n'est pas à son poste, pourquoi il est absent, qui est dans son poste et combien de fois il s'en est absenté.

La même information est demandée à propos d'autres gouverneurs de Territoire et d'agents indiens.

Le bill judiciaire retourne à la chambre avec des amendements. Son action s'étend aux délits militaires et aux personnes tachées de rébellion avant la date de l'acte.

On reprend le bill du tarif, mais le Sénat s'ajourne.

Chambre.—Trimble du Kentucky, présente un bill pour rappeler la taxe sur le sucre et le coton. Référé au comité des voies et moyens.

Un bill pour amender la charte du District et l'étendre sans distinction de sexe est ajourné. Une motion de le référer à un comité de 5 membres est rejetée par 53 contre 49. Il est référé au comité du district.

Un effort est fait sans succès pour référer la mise en accusation à un comité choisi mentionné par la raison que le comité judiciaire manque de temps. Le président répond que le comité a le temps et quant à ce que le comité fait, il dit que nous avons foi au comité. Il ne faut rien de plus fait et il marque de faux tous les rapports qui ont circulé à ce sujet.

Un bill créant une commission pour faire une enquête sur le département du Trésor, a passé.

On reprend le bill de Stevens. Julian l'approuve attendu qu'il prive indéfiniment de représentation les Etats du Sud. Stevens a modifié son bill matériellement. Il invite Bingham à retirer sa motion de référer pour que le bill puisse être complété. Bingham refuse, voulant que la Chambre décide. Stevens dit que si l'on réfère le bill, c'est le tuer. Un colloque très aigre a lieu entre Bingham et Stevens. L'orateur rappelle Stevens à l'ordre pour avoir dit qu'il ne croyait pas un mot de ce que Bingham disait. Le bill est référé au comité de reconstruction par 88 contre 65, après quoi la Chambre s'ajourne.

New York, 28 au soir—Coton très ferme et plus actif. Ventes, 1,500 balles. Middling Upland, 33 1/2 à 34.

New York, 28 au soir—Dernier bulletin: 5-20 de '62, 107 1/8; de '64, 105 5/8; de '65, 105 5/8; nouveaux, 101 1/8; 10-40, 99 5/8; 7-30, premières séries, 104 3/8; secondes, 104 1/8.

Or, 134 1/2. Argent facile de 6 à 7. Or, ferme et calme à la fin de la Bourse—Gouvernements fermes. Les actions ont été excitées cette après-midi. Au dernier bulletin, le marché était lourd et en baisse et avec une baisse ultérieure dans la rue après le bulletin.

Fort Monroe, 28—Le schooner C. Benton, expédié de Boston pour Richmond, est arrivé à Norfolk, ayant été poussé à la côte par les glaces. Une partie de son fret a été jeté par dessus bord.

Washington, 28—La Cour Suprême, en diverses affaires de loterie et de liqueurs, décide que le paiement de la taxe fédérale n'autorise pas les affaires prohibées par les lois d'Etat.

Wilmington, 28.—Coton inactif. Middling, 30 c.

Augusta, 28—Ventes de coton, 310 balles. Hausse de 1/2 c. Midd. 30 1/2.

San Francisco, 28—Le correspondant du *Bulletin* lui écrit de Guaymas, que l'intrigue va son train pour empêcher la réalisation de la concession faite par Juarez à une compagnie américaine de colonisation dans la Basse Californie, dans la crainte que l'annexion suive la colonisation.

Autres dépêches.

Washington, 27—Le col. Mann a été nommé agent du Trésor pour la Louisiane et le Texas.

Liverpool, 26, midi—Le coton est ferme à l'ouverture, sans changement dans le prix.

Londres, 26, midi—Les consolidés ont haussé de 1/4 et sont à 90.

Londres, 26 midi—Le Times de ce matin contient une longue lettre de Washington, qui rapporte une conversation de l'auteur avec le président Johnson.

Le dernier a parlé avec beaucoup de force, se justifiant de la position qu'il avait prise au sujet de la reconstruction, dénonçant le Congrès violemment et l'accusant d'avoir usurpé le pouvoir judiciaire et exécutif.

Paris, 26—Le général Dix, le ministre américain, a pressé le gouvernement français d'abolir l'odieux système de faire fouiller le bagage des étrangers qui arrivent en France.

On croit que le gouvernement a fait une réponse favorable à la demande du général Dix, en vue de l'Exposition universelle.

Liverpool, 26 au soir—Le coton est plus actif. Middling uplands, 14 3/4 d.

Londres, 26 au soir—Hausse de 1/4 sur les consolidés, et légère hausse sur les 5-20.

Paris, 26—5-20, hausse à 80.

Francfort, 26—5-20, 76 5/8.

Liverpool, 26—On craint que le steamer Hosphorus soit perdu ou qu'il ne soit arrivé sur la côte ouest de l'Irlande.

Londres 26—L'Autriche, craignant la guerre, concentrait ses forces sur les frontières Russe et Turque.

Madrid 26—L'Espagne réorganise son armée. Elle comptera 200,000 hommes, sans la réserve.

Paris 26—Un journal semi-officiel dit que Napoléon cédera si le Congrès proposé favorise un gouvernement républicain.

San Francisco, 27—Le consul mexicain a reçu de Juarez une lettre du 12 janvier, annonçant la capture de Gonzales Ortega et du gén. Postoni. Juarez devait partir pour Zacatecas le 14.

New York, 28, 1 h. P. M.—Les fonds sont inactifs. Argent 7 0/0. Change 109 à 109 1/8 et 109 7/8 à vue. Fret ferme.

Une dépêche de Chicago à la Tribune dit que Crosby a réalisé une prime de $650,000 par sa loterie.

Une dépêche de Washington au Herald dit que le comité de l'émeute à la Nlle-Orléans fera son rapport cette semaine. Le rapport n'est pas très favorable à la Louisiane. On dit qu'on n'a découvert aucune instigation pour le caractère hostile et déloyal attribué à cette section.

Une dépêche au *Times* dit que les extrémistes ont élevé si haut les chiffres du bill sur le tarif qu'il est probable que le bill échouera.

Le bill de l'or de la Chambre a peu de chance au Sénat. Le comité ayant rapporté [illegible] le gouvernement est obligé [illegible] et l'affaire est à [illegible] si vite que [illegible] d'annoncer les ventes [illegible] à merci des spéculateurs. [illegible] dont la nomination a été rejetée par le Sénat, est parti il y a une semaine.

Une dépêche de la *Tribune* dit que la proposition Allison d'émettre $50,000,000 à 3 p 0/0 pour remplacer les billets à intérêt composé rachetables cette année, rencontre beaucoup d'opposition dans le comité des voies et moyens. Les amis de la mesure pensent que le bill passera à la chambre.

Les collecteurs et assesseurs, rejetés samedi, tiendront jusqu'au 4 mars. Le président fait et le Sénat confirme les autres nominations.

Le baron Stockel revient de Russie pour reprendre ses devoirs officiels à Washington.

Passe du Sud-Ouest, 26—Le steamer Nightingale, de New York, est en dehors.

Louisville 26—Les steamers Tempest et Darling sont à Portland. Les assurances refusent sur B. C. Hodge No 2 et au David White la permission de partir.

On n'a rien entendu dire du Wild Wagoner. La rivière a baissé de cinq pouces hier soir. La glace est aussi forte qu'à aucune époque de l'hiver.

La navigation est entièrement suspendue. Les bateaux de la malle sont à Cincinnati. La chute rapide de la rivière annonce que la rivière est prise dans les hauts.

New York 28 au soir—Or 134 1/2, coton inactif à 33 1/2 à 34 pour le middling uplands.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 28 janvier.

Nous avons à constater une animation considérable et une hausse dans plusieurs des principaux articles.—Le sucre et la mélasse ont été en demande à des prix plus élevés. Il y a eu du mouvement dans les produits de l'Ouest, le maïs et l'avoine ont acquis plus de fermeté; la farine a baissé.—Dans le coton, l'avantage est resté aux facteurs, les transactions ont atteint le chiffre de 6850 balles, qui augmenteront de beaucoup la quantité de change sur place.

Le numéraire n'a pas cessé un instant d'être calme. L'or a ouvert nominalement à 134 ½ contre 134 1/4 à 134 1/2 samedi soir, il est ensuite monté et a clos ferme à 134 1/2. Une vente de $1000 a eu lieu, au premier Board, à 134 1/4. Sur le marché, on a vendu $15,000 à 134 1/4, à livrer dans les quatre jours, à l'option du vendeur, $9000, $5000 et $10,000 à 134 1/4, $10,000 et $20,000 au même taux, $30,000 à 134 3/8, $5000, $5000 et quatre lots de $10,000 à 134 1/2, $5000 au même taux et $5000 à 134 3/4.—Dans l'argent, une vente de $200, en demi-piastres américaines, à 131 1/2, et 700 piastres mexicaines à 1 de prime pour de l'or.

La demande de change américain a été assez bonne, et la fermeté de l'or a réagi sur les cours. Les offres étaient nombreuses mais la demande modérée. Les opérations embrassent 1000 livres et 1000 livres, en traites commerciales, à 143, 1000 livres à 143 1/4, 10,000 livres clear, à 143 3/8, 3000 livres, 2000 livres, 3000 livres et 7000 livres, en traites commerciales, et clear, à 143 1/2, 3000 livres clear, au même taux, 3000 livres et 3000 livres à 144, 3000 livres clear et No 1, à 144 à 144 1/2, 1000 livres et 2000 livres à 144 1/2, 3000 livres de banque à 145 et 2000 livres au même taux.—Dans les francs, 40,000, en change commercial No 1, à 3.96 1/4, 100,000 à 3.95, 50,000 de banque à 3.92 1/2, 20,000 de banque, à trois jours de vue, à 3.90 1/4 — Le sterling peut être coté nominalement à 143 à 143 1/2 les traites commerciales, 144 1/2 à 145 le No 1 à première classe, et 145 1/2 à 146 le change de banque.—les francs à 3.95 à 3.92 1/2 le commercial No 1 et 3.87 1/2 le change de banque.

Le change américain n'a guère varié. Les banques ont tiré sur New York à 1/4 à 3/8 d'escompte—généralement à 3/8. La demande a été faible sur les comptoirs, la quantité et la demande de change commercial raréfiés. Les transactions comprennent $40,000 sur New York, à vue, à 7/16 d'escompte, $20,000 et $30,000 à 1/2, $10,000 et $20,000 à 9/16, $10,000, $15,000, $17,000 et $14,000 à 5/8, $7000, $15,000, $6000, $5000 à 11/16, $12,000, $5000 et $15,000, à 3/4; $14,000, à vingt jours, à 1/2 et $25,000 à trente jours, à 1 1/4 escompte. Les cours du change commercial, à vue ont été de 1/2 à 5/8 d'escompte.

Les actions ont manqué de vitalité, une vente de 50 actions de la banque de l'Etat de la Louisiane a eu lieu, au board, à $82 1/2. Aucune transaction n'a été annoncée au dehors.

Il ne s'est vendu de bons de la ville ni au Board ni sur le marché. Les consolidés sont cotés à 80 à 82 1/2 et les émissions en faveur du chemin de fer à 80 à 82 1/2, suivant les coupons.—Les "baby" de la Louisiane sont cotés à 68 à 73, les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 80 à 82 1/2 les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, avec huit coupons échus, à 68 à 70.

$4,000 en billets du Trésor de l'Etat se sont vendues à 93 1/2 et $25,000 au même taux. Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 93 1/2 et ceux du Trésor de l'Etat 93 1/2 à 94 1/2.

GUERLAIN, PARFUMEUR, Paris, 15 rue de la Paix, Paris.

Décédé ce matin, 28 janvier, à une heure, AMÉDÉE G. VINCENT, à l'âge de 28 ans. Ses amis sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de la résidence de son père, No 190, rue de la Douane, près Remparts.

Décédée hier matin, à trois heures et demie, madame veuve AUGUSTE MAURRAS, âgée de 56 ans. Les amis et connaissances des familles Maurras, Faurès, Allard, et Porée, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, encoignure Esplanade et Claiborne.

Décédée, hier après-midi, à 2 heures, madame FRANCISCO TIO, née Marie Joséphine Macarty, à l'âge de 75 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, mardi, à 4 heures de l'après-midi. Son corps est exposé rue Royale, entre Quartier et Hôpital.

Décédée hier, lundi 28 janvier, à 5 heures P. M. MARIE ANNE ALICE BATTIER, épouse de Louis SCHEIKER, âgée de 25 ans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi à 4 heures. Le convoi partira du No 241, rue des Français.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré MARDI 29 janvier, à huit heures du matin, à l'Eglise de l'Archevêché, pour le repos de l'âme de feue dame JUSTINE CHESSÉ. Les parents et les amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de sa sœur. 27 jan—2

Avis de Société.

SAMEDI prochain, 2 février, à 8 heures du matin, à la Société des Remparts, coin Conti, aura lieu la réunion des Enfants de Marie. Après la messe, on procédera à la réélection des comptes de l'année [illegible] dans l'Asile Beauregard, 3me District.

29 janv B. F. TURGIS, Directeur de l'Asile.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle Orléans, 28 janvier 1867.

UNE élection de neuf directeurs de cette banque, par les actionnaires, aura lieu, conformément à la loi, au local de la banque, LUNDI, 11 février prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi.

29janv—jusq. 11fev. L. BERNARD, Secrétaire.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1867.

A une élection qui a eu lieu LUNDI, 28 du courant, les actionnaires ont élu les directeurs suivants:

F. LAVILLEBEUVRE, A. FOSTER ELLIOTT, LEV MOULTON, CH. LAFITTE, SAML BELL, S. L. LEVY, L. MILLAUDON, Jr., AUG. BOHN, L. GALLY.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. F. LAVILLEBEUVRE a été élu Président à l'unanimité.

Il a été résolu que la Banque reprendrait les opérations LUNDI prochain, 4 février.

29 janv—10f GEO. A. FRERET, Caissier.

SOULAGEMENT DES MALADIES Par l'imposition des mains.

LE docteur PERSONS, ci-devant de l'Institut dynamique de Milwaukee, Wisconsin, qui a traité plus de cent mille personnes depuis dix ans et dont les cures ne sont pas surpassées dans l'histoire du monde, guérit les malades, à l'Hôtel St Louis, salon No 16, Nlle-Orléans, pendant [illegible] jours ou davantage.—Nous maintenons que toutes les maladies proviennent de fluides nerveux ou de fluides vitaux dérangés, rendre ces fluides à leur état normal, c'est faire disparaître la source du mal, qu'il soit chronique ou aigu, nerveux ou musculaire.

L'agent employé est le magnétisme animal, et la puissance en est telle, que la plupart des cas n'exigent qu'un seul traitement.

Les malades sont priés de se souvenir que ce traitement est applicable à toutes les espèces de maladies auxquelles la famille humaine est sujette. Des références et des témoignages en forme de circulaire seront distribués dans la ville, et l'on montrera les originaux à tous ceux qui s'adresseront au docteur.

Les consultations sont gratuites et les prix raisonnables. 29 jan—1m

PERDU,

Le Testament de feu JEAN PARDO dans les termes suivants:

JE nomme mon frère Ambroise A. Pardo, mon exécuteur testamentaire, et lui donne les pouvoirs et le temps nécessaire pour régler ma succession et lui donne la saisine de tous mes biens.

Je désire aussi que ma famille vienne habiter avec celle de mon exécuteur testamentaire, et qu'il vous a laissé une bonne décharge, et il dit et le se trouve aussi être une décharge entière et nulle des parties pour toutes réclamations qui pourront et pourraient exister entre elles.

Fait ce jour, dimanche, dix mai mil huit cent soixante-trois, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en présence des témoins ici présents (10 mai 1863,) en foi de quoi j'ai signé ce document.

J'entends par les parties, le soussigné testateur et Ambroise A. Pardo, mon frère et exécuteur testamentaire.

Ce nouvel est correct et attesté.

Signé: JEAN PARDO, A. D'HEMECOURT, AUGUSTE DAVIS, EDM. BURKE, H. LESSEPS, ALEX. FEELLY, F. PARDO.

29 janv—3t A. A. PARDO.

MARCHANDISES SECHES A BON MARCHE.

Vente en Gros et en Détail.

UN grand stock de marchandises sèches françaises, anglaises, allemandes et américaines, de toute espèce, pour les familles et pour les habitants. Je les vends bien au-dessous des prix du marché. Les acheteurs de la campagne feraient bien de venir les examiner et s'assurer des prix avant de s'adresser ailleurs. Je reçois journellement des articles assortis aux commandes et que je vendrai à très bon marché.

29 jan—6m M. REIMAN, Rue du Canal, No 156.

Perdu ou Egaré,

UN BILLET tiré par John F. Beckman, pour $250 (250 payées sur ledit billet) à l'ordre d'Amédée Beckman, et payable sur demande. Je préviens de ne pas négocier ledit billet, [illegible] par moi a été arrêté.

[illegible] JOHN F. BECKMAN.

[illegible] de la Jeune France,

TENUE PAR L. LEPINE.

M. LOUIS LEPINE a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, rue Toulouse, [illegible] Royale, No 51 [ancienne maison Chal] une pension bourgeoise, choisie à la française, à des prix très modérés et ne faisant cependant rien à désirer pour la qualité, l'abondance et la variété du service.

GRAND ENTREPOT DE TAPIS

VENTE DE CLOTURE.

M. R. HAGGERTY,

133......RUE DU CANAL......133

Stock de MARCHANDISES SECHES (de printemps) de France, d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse, de Suisse, de Belgique et de Saxe.

Vente d'ouverture de Marchandises de printemps, pour clore de suite.

Venant d'être reçu par les steamers "Alhambra" et "Gladiator," de Liverpool, et la barque "Cama" du Havre, le plus grand stock de MARCHANDISES DE PRINTEMPS qui ait jamais été importé par une maison de détail de cette ville. L'attention des acheteurs qui veulent avoir toute la valeur de leur argent est appelée sur ces articles qui sont réellement magnifiques.

Regardez les prix avant d'acheter ailleurs.

JACONATS français, ORGANDIS français.
PERCALES françaises, MOZAMBIQUES françaises.
LINOS français, BAREGES BRODÉS français.
GRENADINE soie noire, BRODÉE en couleurs.
GRENADINES, LAINES, PALMATIS.
GRENADINE LAINES PEKIN croché.
LINOS, PEKIN imprimé.
CHINE MOIRÉ.
2,500 pièces BAREGES assortis PLAIDS, CHINÉ, brodé, broché, imprimé à dessins, &c.
BAREGE à fond noir, brodé en couleurs.
BAREGES à fond blanc, brodé en couleurs.
TISSUS GRENADINES BAREGE.
DENTELLES Cluny, VOILES dentelle.
POINTS d'esprit, ROTONDES pour demoiselles.
POINTES Chantilly.
CHALES Grenadine, Angola et Diana.
CHALES barège.
DENTELLES valenciennes, DENTELLES et ENTRE-DEUX guipure.
BANDES mousseline brodées.
BORDS et ENTREDEUX [illegible] et mousseline suisse.
MOUCHOIRS batiste brodés. GANTS peau de Suède. RIDEAUX dentelle.
MOUSSELINES brochées et Jacquard.
MOUSSELINE suisse, 6/4, 8/4, 10/4 pour robes.
500 pièces BOBINET 10/4 et 104 pouces. L'attention spéciale des familles est appelée sur ce dernier article; il est d'un tissu durable, extrêmement fin, semblable en qualité à ceux qui étaient importés avant la guerre.
ARTICLES EN TOILE, de toute espèce.
SOIERIES—Un très joli stock de SOIERIES unies, noires et en couleurs.
SATINS—MARCELINES, FOULARDS, BOMBAZINES.
100 DEVANTS DE CHEMINÉES anglais, de Crossley, nouveaux dessins.
COUVERTURES de tables et de pianos. COURTE-POINTES en piqué.
COUVERTURES anglaises. FLANELLES anglaises et FLANELLES dites Welsh. FLANELLES gaze.
1000 douzaines BAS et CHAUSSETTES anglais et allemands, et pour les demoiselles et les enfants. BAS en fil de Lisle.
100 pièces DAMAS tout laine, et coton et laine, à rideaux.
Un choix complet d'ARTICLES DE MENAGE.
Les acheteurs sont invités à venir examiner ce beau stock qui sera vendu à bon marché et vrai, débarqué, à bas prix.

M. R. HAGGERTY, Rue du Canal, No 133.
25 janv—1m Bâtisse Touro.

Grand Magasin de Toiles,

VENTE DE CLOTURE.

Importation directe.

M. R. HAGGERTY,

133......RUE DU CANAL......133

Venant d'être reçu par les steamers *Alhambra* et *Gladiator*.

200 pièces TOILE d'Irlande 4/4, à prix réduit.
100 pièces BATISTES imprimées.
50 pièces TOILES à chemises.
50 pièces TOILE 11/4 et 12/4 à draps.
500 douzaines MOUCHOIRS batiste assortis.
200 pièces DAMAS de table assortis.
500 douzaines SERVIETTES [illegible] et damas.
200 douzaines SERVIETTES à thé unies.
100 douzaines NAPPES à thé.
100 douzaines DOYLIES damas.
200 pièces DIAPRES [illegible].
200 pièces DIAPRES [illegible].
50 pièces HOLLANDES [illegible] noires et écrues.
25 pièces TOILE à Russ.
20 pièces TOILES [illegible].
100 pièces TOILES [illegible].
50 pièces TOILES grises à moustiquaires pour [illegible].
100 pièces BRITANNIAS.
100 pièces ESTOPILLAS.
100 pièces BATISTES d'Irlande, blanches.
50 pièces TOILE à tabliers, unies.
6 caisses COUVERTURES de tables et nappes à bordures.
50 pièces TOILES françaises à chemises.
100 douzaines DEVANTS DE TOILE, tous prix.
COUTILS [illegible].
DUCK [illegible].
COUTILS [illegible].
LINGE DE TABLE en damas.
HUCKABACKS, serviettes.

Et un assortiment complet de tous les articles de marchandises sèches.

Des avantages extra-ordinaires seront offerts aux marchands et aux planteurs qui sont spécialement invités à venir examiner les prix avant de faire leurs achats ailleurs.

500 pièces TOILE épaisse tout de 24 pardes, pour familles, achetée par balles, à fil de prix.

500 pièces TOILE extra épaisse à draps, paraître par 81 à 6 1/4.

M. R. HAGGERTY, Rue du Canal, No 133.
25 janv—1m

AU NOUVEAU MAGNOLIA.

M. ODOUX,

ARRIVANT de [illegible] l'honneur d'annoncer respectueusement aux dames et à la grande ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] assortiment de [illegible] Modes, Parures [illegible] Fleurs, Plumes [illegible] Pour les dames, Bijouterie [illegible] de Paris [illegible] de la [illegible].

On pourra se procurer des cadeaux en s'adressant ou en écrivant rue de Chartres No 64. [illegible]

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES B. KELLS, DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 11 rue Dauphine, au-dessus du Canal, près de [illegible] près de Lopez.

[illegible] PP le 1.

AVIS.

☞ Aucune dette de l'équipage du navire français FRANCINE, ne sera payée par le capitaine ni par le consignataire.

☞ Le navire français FRANCINE, capitaine Roy, est en déchargement dans le Deuxième District. Les consignataires de marchandises sont priés de faire retirer leur permis de douane à bord.

29 janv—3t T. BAILLY BLANCHARD, Jr., 30 et 90, Vieille-Levée.

Succession de Peter Schmidt.

LES personnes qui ont donné des portraits à réparer, à feu Peter Schmidt ou qui lui ont [illegible] des portraits, sont notifiées que ces portraits sont à leur disposition à l'angle des rues Conti et Royale. Elles devront, pour en obtenir la remise, fournir les preuves nécessaires pour établir leur droit et acquitter le prix du travail. S'adresser à CONRAD SCHMIDT, tuteur,

24 janv—29—fev 3 Rue St. Philippe No 18.

En débarquement

CENT barils porc mess, de 1re qualité, 25 tierçons jambons fumés au sucre.

Aussi, en magasin,

Boeufs de Dumtakk [illegible] prairies en tierçons, Chandelles de l'Etoile, whiskey, toile et ficelle d'emballage, vin de Bordeaux, en caisses.

A vendre par OSCAR BERCIER & Co., 28janv—3 No 60 rue des Magasins.

A vendre à bas prix.

Un WAGON, un CHEVAL et des HARNAIS. S'adresser à la grocerie de l'angle des rues [illegible] 26janv—1

Mme. ALEXANDRE,

Coiffeuse de Paris,

S'OFFRE aux Dames de la Nouvelle-Orléans pour coiffures en tous genres et de tous styles. Elle se charge de l'exécution de toutes postiches et accessoires de coiffures, soit en fleurs, cheveux ou plumes.

Elle prend des abonnements à son domicile et se recommande pour une huile indienne exempte de toute préparation chimique, pour l'ablation radicale des pellicules de la tête (peau morte), pour arrêter la chute des cheveux et en prévenir la chute.

On demande des apprenties.

RUE ROYALE, No 185, encoignure Ste-Anne. 29janv—1m

Avis de Société.

M. GABRIEL PASCAL, ayant été admis comme associé dans notre maison à partir du 1er courant, la raison sociale sera J. B. VANHORN & CO.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1867.

J. B. VANHORN. GABRIEL PASCAL.

J. B. VANHORN & CO.,

Nos 66, 68, 70, 72, rue des Magasins, et 91, 93, rue Poydras.

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES ET AGENTS de la célèbre marque de whiskey de "Castle," ont aussi constamment en mains: Porc et Boeuf en barils, Viandes et en barillets, Farine, Chandelles, Savon, Amidon, Sucre, Mélasse, Café, Riz, &c. &c.

— Aussi —

Avances libérales seront faites sur consignations de coton, sucre, mélasse et autres produits, à nos amis de New York. 27 janv—1m

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

29 janvier 1867.

A une élection qui devait avoir lieu aujourd'hui, pour (13) dix-huit Directeurs de ce chemin, une majorité des actions n'ayant pas été représentée ainsi que l'exige la charte, l'élection de Directeurs a été remise à lundi, 4 février prochain, entre les heures de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

24 janv—4t GEO. W. SQUIRES.

Société [illegible] Française

[illegible] et d'Assistance Mutuelle.

LE Conseil d'Administration remercie bien sincèrement MM. les Directeurs du Bal pour le soin infatigable dont ils ont fait preuve dans l'organisation et la vente des cartes, pour le bal qui a été donné au profit de la Société.

RECETTES $1849 10.
DÉPENSES 772 60.
Bénéfice net $876 50.

Somme qui a été versée entre les mains de M. J. J. Bennett, Caissier de la Société, par M. Jn. Lebinas, trésorier du bal.

Par ordre du Conseil d'Administration,

Nlle-Orléans, le 27 janvier 1867. G. BOUÉ, Secrétaire.

UN AUTRE DON DE LA COMPAGNIE DE FOURNEAUX A L'HUILE DE PÉTROLE DE LA LOUISIANE ET DU TEXAS.

RUE DU CAMP, No 323.

A M. DABNEY H. MAURY, secrétaire de la Société de l'Hôpital du Sud—Rue Gravier, No 132,

Monsieur,

Je suis chargé, par le Président et les Directeurs de la Compagnie de Fourneaux à l'huile de pétrole, de la Louisiane et du Texas, dans cette ville, de présenter à votre Société, en leur nom, un fourneau No 7 au complet. Vous pouvez l'employer comme vous le jugerez convenable au profit de la Société.

Le Président et les Directeurs me chargent également d'exprimer le vif désir que vos généreux efforts soient couronnés de succès.

Veuillez donc faire savoir quand et où vous voulez que le fourneau soit livré.

Votre obéissant serviteur,

JAS O. ILLINGWORTH, Surintendant de la Compagnie.

Bureau de la Société de l'Hôpital du Sud pour les soldats estropiés.

Nlle Orléans, 16 janvier 1867.

Monsieur,

Veuillez accepter mes remerciements pour votre bienveillante lettre d'hier et offrir au Président et aux Directeurs de la Compagnie de fourneaux de la Louisiane et du Texas mes remerciements, au nom de la Société, pour la libéralité qu'ils ont montrée en faisant don à la Société d'un de leurs excellents fourneaux.

Ce fourneau sera placé dans la Bâtisse Moresque comme un des lots du Bazar.

Si vous n'y voyez aucun inconvénient, soyez assez bon pour le garder jusqu'à ce que la bâtisse soit ouverte pour recevoir les objets du Bazar. L'ouverture aura probablement lieu vers le 15 février.

Je suis, &c.

DABNEY H. MAURY, Secrétaire de la Société de l'Hôpital du Sud.

27 janv—6t

Loge à vendre.

A CÉDER immédiatement, pour les représentations du mardi et du samedi, pendant le reste de la saison, une excellente loge de première du théâtre de l'Opéra. Pour les conditions, s'adresser au bureau de L'ABEILLE. 26 janv—2t PP

Avis de Société.

J'AI associé à mes affaires M. [illegible] Carrière et sous la raison sociale de A. CARRIERE & CO.

A. CARRIERE.

Nlle-Orléans, 2 janvier 1867. No 15, rue Bienville. 27 jan—1m

EN débarquement du navire Amas, du Havre,

50 paniers Champagne Hubert père et fils,
50 do do 1/2 do do

A vendre par A. CARRIERE & Co., 27 janv—1m 15, rue Bienville.

EN débarquement des navires Happy et Francis e, de Bordeaux—

20 barriques vin rouge pour famille,
10 do do
20 quarts pipes eau-de-vie Nariqué et Bruardan,
20 demi pipes do brandy wine, 1825,
20 quarts pipes do do

A vendre par A. CARRIERE & Co., 27 janv—1m 15, rue Bienville.

Nouvelle-Orléans, ce 25 janvier 1867.

L'OUVERTURE du nouveau BILLARDS, de la Maison Blanche, No 157, rue du Canal, aura lieu [illegible] courant. 28 fév—3t

Bracelet perdu,

A l'bal donné à l'Opéra le 24 courant, un BRACELET de corail à trois branches, avec agrafe sculptée. La personne qui le rapportera au bureau de l'Abeille recevra une récompense. Rue Royale, No 118. 29 janv—3t

A LOUER

La partie supérieure du magasin No 64 de la rue Bienville, convenable pour un entrepôt de [illegible] S'adresser à [illegible], encanteur, Passage de la Bourse No 3. 27 janv—3t

EN débarquement du navire Franklin, arrivé de Bordeaux,

[illegible] barriques vin rouge pour famille,
[illegible] do Claire B. P.
[illegible] do St-Julien, [illegible]
[illegible] do St-Estèphe
[illegible] do St-Emilion
[illegible] caisses de vin de Bordeaux, Claire B. P.
[illegible] do Jules Vinard & Co.
[illegible] do St Loubès
[illegible] do St Macaire
[illegible] do James Pinguault
[illegible] fruits à l'eau-de-vie
[illegible] do Delsoulier
[illegible] paniers Fin Champagne M. Castillon 1815
[illegible] do do 1845
[illegible] do do 1855

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr. 29 janv—3t 90 Vieille Levée.

Avis important à ceux qui paient licence.

[illegible] de Ville—Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1867.

L'attention des personnes [illegible] est appelée au paiement de leur licence [illegible] 1867 et [illegible] paiement avant le 1er février [illegible].

J. HERNANDEZ, Trésorier de la ville.

Moutarde. Moutarde.

REÇU par le navire Happy, de Bordeaux—[illegible] Moutarde de qualité supérieure.

J. B. FREAU, 21 janv—1m 67, rue de la Douane.

A vendre immédiatement

UN MAGASIN DE FOURRAGE, No 8 Front Levée, [illegible] Bourbon Landing, entre l'Hôpital et [illegible] Levée, [illegible] maison à trois étages. S'adresser sur les lieux. 25 jan—7t

Seuls Agents de MM. Hy. Masson & Co. Bordeaux.

100 barriques vin rouge de Graves,
25 do do Pomerol
25 do do St Emilion
25 do do St Sulpice
25 do do St Julien
25 do do Château Lanoque
25 do do St Estèphe
25 do do St Brais
25 do do Sauterne
25 do do Hy Moss & Co
[illegible] barriques White Wine Grave
[illegible] caves Superior Sherry
[illegible] Rum, Cognac
Liqueurs [illegible] de Marie Brizard et Roger, Cognac [illegible] Bourgogne.

A vendre par DE GAS BROTHERS, 53 Carondelet.

Seuls Agents de MM. F. Friend & Co. Londres.

[illegible] barriques Allsopp's, India Ale,
[illegible] do Friend's Stout Porter.

A vendre par DE GAS BROTHERS, 53 Carondelet.

Seuls Agents de MM. Gerothwohl & Co. Francfort, s/M.

[illegible] caisses Sparkling Hock
[illegible] do [illegible] Muscatel
[illegible] do [illegible]
[illegible] do Liebfraumilch
[illegible] do Hochheim Dom Dechaney
[illegible] do Cave Johannisberg

A vendre par DE GAS BROTHERS, 53 Carondelet.

AVIS.

LES personnes qui ont [illegible] des billets [illegible] de la [illegible] JEUDI, VENDREDI et SAMEDI de la SEMAINE PROCHAINE [illegible] DIMANCHE MATIN, 3 février 1867.

JAMES MOHAN, Administrateur du Marché.

Charbon. Charbon. Charbon.

CHARBONS PITTSBURG, CANNEL anglais et ANTHRACITE, de la meilleure qualité, à vendre, aux plus bas prix du marché, par W. G. COYLE & CO., Bureau, 112, rue Gravier.

Dépôt: Au coin des rues Magasin et Girod, et dans la rue des Magasins, entre Washington et Sixième.

Mme BOUMARD, de Paris,

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général qu'elle a transporté son établissement de CORSETS, à la rue du Canal No 208, [illegible] No 180, [illegible] et Baronne, [illegible] 20 janv—1m—PP

Pommes de Terre.

A vendre: mille barils de Pommes de terre blanches "Jackson" et "Pink Eye" pour plant. S'adresser au magasin de fourrage, Rue Front Levée, No 21, entre Quartier et Hôpital.

6 jan—au 31 janv

NOUS avons formé, ce jour, une Société sous la raison de FRANK PERRET & COUTIN, pour la transaction des affaires de commission en général.

FK PERRET, ALPHONSE COUTIN.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1867. 47, rue Toulouse.

VENTE DE DRY GOODS A BON MARCHÉ.

Pepin, Turcotte & Justus,

131......RUE DU CANAL......131

Continueront d'écouler leur stock, sans égard aux prix coûtants.

SOIERIES, POPELINES, FLANELLE DU HAVRE, CONFECTIONS, &c. ET MARCHANDISES DU PAYS en gros et au détail.

12 janv—1m

AGENCE.

LE soussigné vient d'être nommé seul dépositaire des vins de la marque Ch. Chiapella, et agent pour l'importation du C[illegible] La Mission (Ht. Brion) vin tant apprécié des amateurs louisianais.

12 janv—1m J. J. FOUCHER, 42, rue Royale.

Machine à vendre.

UNE très jolie machine à vapeur de la force de [illegible] chevaux, et divers accessoires avec, pour du comptant ou à termes. S'adresser au coin des rues Claiborne et Orléans. 8jan—1m

CHAMPAGNE Carte Blanche

de Bouché Fils & Co, de Mareuil sur Ay.

PAUL ADOUE & Co, seuls Agents, 20 rue Toulouse.

18janv—3m NOUVELLE-ORLÉANS.

PAUL ADOUE & CO.,

NEGOCIANTS - COMMISSIONNAIRES, 20 Rue Toulouse.

IMPORTATION DIRECTE de VINS, EAUX-DE-VIE, LIQUEURS [illegible] Seuls agents pour la vente des célèbres vins [illegible] de Champagne, de la maison Bouché Fils & Co [illegible] Mareuil-sur-Ay. 18 jan—

Cognac. Cognac.

EN débarquement du navire "Fernande" de Bordeaux—

11 quarts cognac "J. P. Martel"
12 do do vieux "F. T. Fernand"
10 do do Fine Champagne "J. F. Gustin."

A vendre droits payés ou sous les clefs de la Douane, par PAUL ADOUE & CO 20 rue Toulouse. 18 janv—1m

Mme ALLUARD, Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans [illegible] MME ALLUARD [illegible].

WM ARMSTRONG, ci-devant quincaillier à la Nouvelle-Orléans, s'est établi marchand-commissionnaire au No. 511, Pine Street, Philadelphie, (Pum.) Reçoit des commandes pour tout espèce d'articles de Quincaillerie, Machines, Articles en Fonte, tels que Chaudières dites françaises, Fours, Poêlons, Cassetôles, Fers-à-repasser, &c., &c., aux prix courants—Sans commission.

Prendra des commandes pour tous autres articles fabriqués dans le Nord.

Agent d'une Fabrique de Fourneaux de terre à des prix réduits. 29 janv—2m

BOULANGERIE A VENDRE.

A VENDRE, le fond d'une Boulangerie, située à l'encoignure Toledano et Magasin. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. L'acquéreur pourra obtenir un bail à sa satisfaction. 29 janv—3t

A vendre, pour cause de départ,

une belle grocerie bien achalandée, située encoignure St Pierre et Johnson. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux. 29 jan—7

Demande de chambre garnie.

Un monsieur qui habite cette ville désire louer, le temps de mardi une chambre garnie avec ou sans pension. Il désire y trouver tout le confort [illegible] s'arrêter pas au prix. S'adresser à la boîte 209 du bureau de poste et donner des [illegible] 29 janv—3

Mule volée.

$25 DE RÉCOMPENSE.

Il a été volé, dans la nuit du 27 courant, à l'écurie de M. Pierret Moube, sur l'habitation Frank Perret à Versailles (Lake), une Mule baie, marquée [illegible] Ceux qui ramèneront la mule [illegible] 29janv—3t

Marchandises sèches étrangères

Reçu par les derniers arrivages d'Europe et en voie de déchargement:

BONNETERIE allemande écrue, blanche et sortée de toutes grandeurs et qualités.
CHEMISES de peau en coton,
CHEMISES de peau en mérinos imitation,
GINGAS à babits, 1 sur 1 et 2 sur 2,
LISTADOS [illegible],
COUTILS [illegible], blancs et fantaisie,
SERVIETTES et NAPPES en toile,
COUTILS [illegible],
TOILE blanche d'Irlande, pièces de 24 et 32 yardes,
TOILE Union blanche,
TOILE à blouses,
TOILE d'Espagne,
TOILE de Biaye,
DUCK écru,
TOILE élastique,
TOILE à draps,
DUCK à hamacs,
MOUSSELINE blanche, Jacquard, damassé et à raies,
TAPE CHECKS blancs, pièces de 10 yardes,
JACONAS blancs,
NANSOUKS,
MULLS [illegible] blancs,
IMPERIALS,
BATISTE souple, &c,
BOBINET de 10 et 104 pouces,
TOILE blanche et toile écrue [illegible],
LAPPET SKIRTING,
TARLATANS blancs et en couleurs,
MOUCHOIRS batiste,
[illegible] coton imprimé,
[illegible] à bordure,
Madras,
TOILE du Nord, demi toile,
GINGHAMS et TOILE du Nord coton,
SOIERIES noires,
ALPACAS do,
DRAPS do,
DRAPS d'Italie,
VELOURS coton noir,
DAMAS à rideaux,
SILESIAS teints,
TICKS coton,
— Egalement —
FIL d'Ecosse [illegible] en bobines.
A vendre, droits payés ou en douane, par

28janv—1m CRAMER & CO, Rue de la Douane.

Société de la Foire Agricole et Industrielle de la Louisiane.

LA CHARRUE A VAPEUR.

UNE EXPOSITION de la Charrue à vapeur, patentée, de MM. Fowler et Co., aura lieu, en grand terrain Fair Ground, de la Société, dans la partie de la Nouvelle-Orléans, à partir de vendredi, [illegible] et continuera cinq jours.

Cette Charrue, [illegible] depuis dix ans en Angleterre et depuis quatre ans en Egypte, est une des [illegible] pour la première fois [illegible] de la Société.

Elle fonctionnera les jours suivants:

Vendredi, 25 du courant—labourage profond.
Samedi, 26 id.—labourage profond.
Lundi 28 id.—[illegible].
Mardi 29 id.—culture.
Mercredi 30 id.—[illegible].

L'exposition aura lieu de jour [illegible] l'encouragement de l'agriculture sur notre sol.

L'exposition [illegible] de midi à 4 heures de l'après-midi.

Prix d'entrée, 50 cents.

La Recette sera ajoutée à la somme destinée au [illegible] du terrain de la Société. Pour les exceptions — gratis. 23 janv—1

Avis.

J. HIMBERT, EN LIQUIDATION,

OFFRE à vendre, à plus bas prix, son établissement de confiserie comme [illegible] laboratoire [illegible] quant aux [illegible] Pour plus amples détails, on peut [illegible] l'établissement, Grande Bourgogne.

La machine "Excelsior" à laver

Est considérée par tous ceux qui en ont usé comme la meilleure machine à laver [illegible].

MORRIS McGRAW, rue Gravier [illegible].

Genièvre de Hollande.

REÇU par le navire [illegible] Genièvre de Hollande [illegible] A vendre par J. B. FREAU, 67, rue de la Douane. 19 janv—1m

AVIS.

Confiserie, Patisserie et Soda.

M. L. EMILE JOANET & CO préviennent le public et leurs amis qu'ils viennent d'ouvrir un [illegible] magasin de Confiserie et Pâtisserie, au No [illegible] Royale, entre Orléans et Ste Anne [illegible] Soda Water [illegible] Confiserie de chez M. Joanet à [illegible] Elysée, qui en fabriquent [illegible].

Bail à céder

Pour le 15 Février prochain et expirant au 1er Septembre,

La MAISON située rue Claiborne No [illegible], entre Kerlerec et Columbus, et [illegible] S'adresser chez M. A. [illegible] No [illegible] rue de Chartres, [illegible] 21 jan—3t

Bière Anglaise.

100 barriques 1/2 bouteilles McEuan Pepper Ale,
150 barriques 1/2 bouteilles Geo. Younger "Strong Ale,"
50 do grandes bouteilles do do
25 do 1/2 bouteilles Bernard & Co. "Indie Pale Ale,"
25 do grandes bouteilles Bernard & Co. "India Pale Ale."

Arrivé par le navire AMPHION, de Liverpool, en magasin et à vendre par DUMONTEIL & VILLERE, 1er janv—1m 157, rue Commune.

Whiskey d'Irlande.

10 PIPES "IRISH WHISKEY" en magasin et en douane, à vendre par quantités à la convenance des acheteurs, par DUMONTEIL & VILLERE,

11 janv—1m 157, rue Commune.

ST. LEON DESTEZ, COURTIER.

65......RUE TOULOUSE......65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également toute son attention à la location des [illegible]. 4 jan—PP

OSCAR BERCIER & Co.,

OSCAR BERCIER. WM. DE LA RUE.

Négociants Commissionnaires et Importateurs.

1 janv—1m No 60 rue des Magasins, N. O.

ORDRES exécutés ici et dans l'Ouest pour Coton, Tabac, Marrons, Sucre, Farine, Salaisons, et tous les produits du pays.

CONSTAMMENT en mains—FARINE, MAIS, PORC, VIANDES FUMÉES, BŒUF, JAMBONS fumés au sucre, VIANDES salées, CHANDELLES, SAINDOUX, HUILE de graisse, AMIDON, TOILE et CORDE d'emballage, directement des manufactures, coleurs, etc.

—Aussi—

Vins de Bordeaux en caisses et autres produits français.

AVANCES SUR CONSIGNATIONS de COTON, Sucre, Marrons, etc., à nos amis en Europe et à New-York et Boston.

CHANGE à vue et à 60 jours, sur Paris, Bordeaux, etc., en petites sommes, à la convenance des acheteurs. 1er janv—1m

Mille Piastres de Récompense.

DES documents ayant été émis par M. José San Roman, de Brownsville et Matamoros, au nom de W. S. Thorne, & Co, et devant [illegible] de Durango (Mexique) [illegible] datés de Monterey [illegible] payable à cinq jours de date [illegible] La personne [illegible] en [illegible] recevra une récompense de mille piastres.

MM. [illegible] Cranier & Co, rue de la Douane, No 38, Nouvelle-Orléans.

Monterey (Mexique) 24 décembre 1866. 15 janv—1m LEON ORTHONMA.

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAÏS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES A BANDES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS &c.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des scies portatives de Wood & Mann et des moulins à maïs et à farine, patentées de Cole [illegible].

THOS. B. BODLEY & Co., Rue Poydras, No [illegible]

30 nov—[illegible] PP